



PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉTABLISSEMENT SAINT-PHILIPPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP  
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C. CHAPAIS

Procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le lundi 19 octobre 2020 à 19 h sur la plateforme TEAMS

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Parents : Manon Bélanger, Mitouka Baudouin, Anik Charest, Stéphanie Dionne, Pascal Dumais, Éric Maltais et Julie Michaud

Enseignant(e)s : Véronique Caron, Élise Chénard et Sophie Nadeau

Personnel de soutien : Mélanie Lévesque, secrétaire d'école  
Caroline Caron, technicienne en service de garde

Direction : Chantal Pelletier

Professionnelle : Roxanne Lapointe-Dubé, psychoéducatrice

**1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame Pelletier souhaite la bienvenue et constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Manon Bélanger, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en laissant le point autres sujets ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. NOMINATION**

La direction de l'école informe les membres qu'il y a lieu d'élire un poste de présidence, un poste de vice-présidence, un poste de secrétaire et un poste de trésorerie du conseil d'établissement.

**PRÉSIDENTE**

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par madame Véronique Caron et résolu :

QUE madame Manon Bélanger agisse comme présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ # 20-21-001

CÉ # 20-21-002

**VICE-PRÉSIDENTE**

CÉ # 20-21-003

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par madame Anik Charest et résolu :

QUE monsieur Éric Maltais agisse comme vice-président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**SECRÉTAIRE**

CÉ # 20-21-004

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par madame Élise Chénard et résolu :

QUE madame Mélanie Lévesque agisse comme secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**TRÉSORERIE**

CÉ # 20-21-005

ATTENDU la désignation suivante;

Il est proposé par madame Mélanie Lévesque et résolu :

QUE madame Stéphanie Dionne agisse comme trésorière du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 (durée de 1 an).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. ADOPTION ET SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2020**

CÉ # 20-21-006

Il est proposé par madame Manon Bélanger, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 22 juin 2020 soit adopté tel que proposé.

Madame Mitouka Baudouin demande pourquoi les photographies scolaires n'ont pas eu lieu les 28 et 29 septembre derniers comme prévu. Mme Pelletier mentionne qu'une directive a été donnée quant à la venue de visiteurs dans les écoles. La directive est que seulement pour les besoins essentiels la venue de visiteurs est autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊT (ART. 70. LIP) – À SIGNER ET À RETOURNER DANS LE SAC À DOS**

Le formulaire sera remis cette semaine à tous les membres du conseil d'établissement, pour les parents via le sac à dos et pour le personnel dans leur pigeonier. Ce dernier sera à compléter et à retourner à la secrétaire.

**6. AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS – À SIGNER ET À RETOURNER DANS LE SAC À DOS**

Le formulaire sera remis cette semaine à tous les membres du conseil d'établissement, pour les parents via le sac à dos et pour le personnel dans leur pigeonier. Ce dernier sera à compléter et à retourner à la secrétaire.

**7. SIGNATURE DU FORMULAIRE DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS – À SIGNER ET À RETOURNER DANS LE SAC À DOS**

Le formulaire sera remis cette semaine aux deux représentants via le sac à dos de leur enfant. Ce dernier sera à compléter et à retourner à la secrétaire.

**8. CALENDRIER DES RENCONTRES DE L'ANNÉE (AU MOINS 5) (ART. 67 LIP)**

La direction de l'école propose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé par madame Anik Charest et résolu :

QUE le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. RÉVISION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (ART. 63 ET 67 LIP)**

Selon l'article 61, le quorum aux séances du conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.

Selon l'article 63, les décisions du conseil d'établissement sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote. En effet, selon l'article 46, le directeur de l'école participe aux séances du conseil d'établissement, mais sans droit de vote. Par ailleurs, l'article 42 mentionne que les membres de la communauté n'ont pas droit de vote au conseil d'établissement.

Il est important de se rappeler que selon l'article 64 que toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Pour l'exercice des fonctions en lien avec l'article 71, les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

Il est proposé par monsieur Pascal Dumais et résolu :

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 soient établies telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. ADOPTION DU PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (ART. 75.1)**

Ce point sera traité au point 11.4

## **11. INFORMATIONS**

### **11.1 DIRECTION**

#### **11.1.1 PROTOCOLE D'URGENCE**

Madame Chantal nous présente le protocole d'urgence en cas de fermeture d'école ou d'une classe pendant la pandémie de la Covid-19

#### **11.1.2 CLIENTÈLE SCOLAIRE**

École Notre-Dame : 72 élèves  
École Saint-Philippe : 62 élèves  
École J.-C.-Chapais : 40 élèves

Nous avons accueilli 3 nouveaux élèves dans la dernière semaine (1 élève par école).

Soutien dans les écoles

Saint-Philippe

16 h en éducation spécialisée Isabelle  
9 h d'aide pédagogique fait par Josée-Ann Tremblay qui remplace madame Joanie Morneau

Mont-Carmel

20 h en éducation spécialisée Catherine

Saint-Denis

7 h en éducation spécialisée Isabelle  
13 h d'aide pédagogique fait par Charles Bissonnette

#### **11.1.3 FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS**

La facturation aux parents a été envoyée la semaine dernière, le minimum est de 20 \$ au préscolaire et le maximum est de 65 \$ au primaire.

## **11.2 ENSEIGNANTS**

### **Saint-Philippe**

Pour l'Halloween, les enfants vont se déguiser, ils auront des petites surprises et les activités se dérouleront dans les classes.

Sinon tout se passe bien avec les consignes sanitaires.

### **Mont-Carmel**

Pour l'Halloween, les enfants vont faire des activités dans les classes.

Spectacle gratuit sur internet pour le préscolaire.

### **Saint-Denis**

Pour l'Halloween, il y aura des activités dans les classes en avant-midi et les enfants regarderont un film en après-midi.

La prise de photos souvent à l'extérieur par Charles et Véronique  
Chacun a débuté son projet entrepreneuriat  
Décoration de notre belle école rénovée

Madame Manon Bélanger demande s'il y a possibilité de faire des activités à l'école du genre Les débrouillards.

Madame Sophie Nadeau mentionne qu'il faut faire attention aux activités payantes en ce temps de Covid puisqu'on pourrait se retrouver en confinement à n'importe quel moment.

## **11.3 SERVICE DE GARDE**

### **1. État des inscriptions**

STD : 17 REG – 10 SPO

STP : 30 REG – 17 SPO

MC : 39 REG – 16 SPO

### **2. État de compte**

Les états de compte sont déposés sur le portail parent de Mosaïk et à partir de janvier, ils ne seront plus envoyés par courriel, pour réduire le nombre d'envois courriel fait aux parents.

### **3. Journées pédagogiques**

- Aucune sortie n'est permise pour le moment
  - Nous favorisons les jeux extérieurs le plus possible
- \*Saint-Denis, nous demandons un minimum de 5 enfants lors de l'inscription pour l'ouverture du service.

Après validation avec les services éducatifs, il est possible d'offrir aux parents d'utiliser le service de garde de Saint-Philippe. Par contre, nous devons nous assurer de créer une bulle avec les élèves, ils ont leur espace dans un autre local, ils ont leur salle de bain, du matériel à eux.

#### 4. Journée tempête

Les heures d'ouverture de Saint-Philippe (7h20 à 18h) et Mont-Carmel (7h à 17h45) restent les mêmes.

Le service de garde de Saint-Denis sera fermé et les parents ayant vraiment besoin du service pourront utiliser celui de Saint-Philippe.

#### 5. Micro-ondes / Brossage de dent

Il nous est impossible de respecter toutes les mesures sanitaires exigées par la Santé publique dans nos 3 milieux.

#### 6. Bulle-groupe

Nous avons créé dans chacun de nos services de garde des façons de faire nous permettant d'avoir du plaisir tout en respectant les contraires de la santé publique :

- Zones de repas séparées
- Bacs de matériel extérieur par groupe
- Bacs de matériel intérieur par groupe
- Zones de jeux extérieurs

Nous travaillons très fort pour assurer la sécurité de nos élèves.

Madame Manon Bélanger demande le pourquoi nous ne pouvons pas utiliser les micro-ondes.

Madame Caroline Caron explique le pourquoi nous ne pouvons. C'est une question de désinfection.

### **11.4 PROFESSIONNELLE**

CÉ # 20-21-007

Présentation du plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence à l'école par madame Roxanne Lapointe-Dubé, psychoéducatrice de nos écoles.

Il est proposé par madame Julie Michaud et résolu :

QUE le plan d'action soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ.

Proposition d'une conférence avec Karine Soucy sur le cerveau des enfants.

On discute de la possibilité que le conseil d'établissement offre cette conférence aux parents de nos 3 écoles.

Il est proposé par Manon Bélanger

D'offrir la conférence sur le cerveau des enfants avec madame Karine Soucy aux parents de notre établissement avec le budget du conseil d'établissement. Les coûts de cette conférence s'élèvent à 700 \$.

#### **11.5 COMITÉ DE PARENTS**

Monsieur Pascal Dumais nous fait le suivi de la dernière réunion du comité de parents. Il y a eu les élections aux différents postes à combler ainsi qu'un retour sur la Covid.

#### **12. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

#### **13. AUTRE SUJET**

Aucun autre sujet

#### **14. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public

#### **15. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le 14 décembre 2020 à 19 h par TEAMS.

#### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 22**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Mélanie Lévesque et résolu :

QUE la séance soit levée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Manon Bélanger  
Présidente

---

Chantal Pelletier  
Directrice